

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 juin 2012 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENTE Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

12/06/179 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUT :

7.8 Adoption du règlement numéro 637 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 266 000 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot nord

RETRAIT :

7.5 Cessions des lots – La Perdriole (phase II et III)

ADOPTÉE

12/06/180 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2012.

ADOPTÉE

12/06/181 AUTORISATION DE PARTICIPATION - SOUPER ANNUEL 2012 DE L'AGAIP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'achat de 2 billets pour le souper annuel 2012 de l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot qui s'est tenu le 23 mai 2012 au Club de golf Atlantide;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 250 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/06/182 AUTORISATION DE PARTICIPATION - TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf annuel du Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue qui se tiendra le 10 août 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 280.00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

12/06/183 COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2012-2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE, pour les années 2012 et 2013, la Ville de L'Île-Perrot entend se prévaloir de sa compétence et en conséquence se retire du service de collecte de feuilles d'automne offert par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à respecter les modalités de la collecte afin de se conformer au plan de gestion des matières résiduelles PGMR et PMGMR à l'exception de la modalité traitant sur l'utilisation obligatoire des sacs en papier de 110 litres (16" x 12" x 35");

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage également à fournir à la MRC, à la fin de l'exercice annuel, un rapport lui fournissant des données relatives à la dite collecte de feuilles.

ADOPTÉE

12/06/184 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER, pour l'année 2012, une contribution financière au montant de 15 000 \$ à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges afin de les aider à assurer la pérennité des services offerts par la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/06/185 MANDAT – AGENCE LUDOSAN – CRÉATION DU GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'agence LUDOSAN sise au 1751 rue Richardson, bureau 4509, Montréal, Québec, H3K 1G6, pour procéder à la création d'un guide des normes graphiques de la Ville de L'Île-Perrot au coût forfaitaire de 6 750 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 24 mai 2012;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 423,31 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-131-00-414.

ADOPTÉE

12/06/186 RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU STATIONNEMENT INCITATIF DU TRAIN DE BANLIEUE

CONSIDÉRANT qu'un chemin donnant accès au stationnement incitatif du train de banlieue a été aménagé lors des travaux de reconstruction du pont Galipeault;

CONSIDÉRANT que l'objectif d'un tel aménagement était de permettre un accès plus aisé au stationnement visé et ce, durant les heures de pointes;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un tel accès pour les automobilistes faisant usage du train de banlieue et, plus particulièrement, pour les autobus du CIT de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT que dans les faits, ce chemin d'accès est utilisé et apprécié par de nombreux usagers du train de banlieue qui, de plus, sont des citoyens de l'une ou l'autre des municipalités comprises sur l'île Perrot;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires de cet accès routier ont récemment apporté des modifications à la signalisation routière ainsi qu'aux règles de circulation prohibant de ce fait toute circulation des véhicules automobiles à l'exception des autobus du CIT de la Presqu'île.

Page 74

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à l'Agence métropolitaine de transport de prendre tous les moyens qui s'imposent afin que le chemin d'accès menant au stationnement incitatif du train de banlieue soit réaménagé dans le but d'y permettre une circulation à double sens et sécuritaire, et ainsi le rendre à nouveau accessible aux automobilistes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la direction Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des transports du Québec, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, ainsi qu'au CIT de la Presqu'île.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à chacune des municipalités comprises sur l'île Perrot afin de demander leur appui dans le présent dossier.

ADOPTÉE

12/06/187 RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIRS DE L'ÎLE PERROT – CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisirs de l'île Perrot intervenue entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les Villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT la nécessité de former le conseil d'administration, lequel est composé du maire et d'un conseiller municipal de chacune des Municipalités partie à l'entente.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot désigne monsieur Marc Roy, maire et monsieur Daniel Taillefer, conseiller, pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie des équipements en loisirs de l'île Perrot.

QUE la présente résolution abroge la résolution #12/02/055.

ADOPTÉE

12/06/188 CONGÉ SANS SOLDE – PREMIER RÉPONDANT – MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE MÉNARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER un congé sans solde à monsieur Jean-Christophe Ménard, employé à la Ville de L'Île-Perrot au poste de « Premier Répondant », avec le statut de « salarié à temps partiel », le tout conformément aux dispositions de l'entente de travail de l'Association des pompiers de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Ville de L'Île-Perrot.

QUE le congé soit effectif depuis le 21 mai 2012 jusqu'au 31 août 2012.

ADOPTÉE

Page 75

12/06/189 DÉMISSION – AGENT DE BUREAU SPÉCIALISÉ – MADAME LILI ZHONG

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Lili Zhong datée du 15 mai 2012;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la démission de madame Lili Zhong au poste « d'agent de bureau spécialisé », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date de démission est effective depuis le 25 mai 2012.

ADOPTÉE

12/06/190 DÉMISSION – MONITEUR – TERRAINS DE JEUX – MADAME ISABELLE MORIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la démission de madame Isabelle Morin au poste de « moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la démission est effective depuis le 15 mai 2012.

ADOPTÉE

12/06/191 EMBAUCHE – MONITEUR – TERRAINS DE JEUX – MADAME STÉPHANIE ROCH

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Roch au poste de « moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective au 25 juin 2012, pour une durée de 10 semaines, à raison de 35h/semaines.

ADOPTÉE

12/06/192 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT – MONSIEUR ALEXANDRE PIUZE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D’EMBAUCHER monsieur Alexandre Piuze au poste d’ « Inspecteur en bâtiment », avec le statut de « salarié en période d’essai », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d’embauche est effective au 18 juin 2012.

ADOPTÉE

12/06/193 MANDAT - TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION – DIRECTION DES USINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Tekno Nouvelle Technologie Inc. », sise au 101, boulevard Roland-Therrien, Bureau 110, à Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour fournir à la Ville des services professionnels en impartition à la direction des usines durant la période de vacances annuelles du directeur, par le biais de monsieur Roger Dumas, à raison de 40 heures/semaine ou selon les besoins, au taux horaire de 44,75 \$, conformément à leur offre de service datée du 2 avril 2012.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 7874,21 \$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411.

ADOPTÉE

12/06/194 RENOUELEMENT DU CONTRAT D’EMPLOI - CHARGÉE DE PROJET EN REVITALISATION – MADAME SANDRA LABERGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RENOUELER le contrat d’emploi intervenu entre madame Sandra Laberge, chargée de projet en revitalisation et la Ville de L’Île-Perrot;

D’AJUSTER son salaire en fixant le taux horaire à 24.23 \$;

QUE les conditions d’emploi soient celles stipulées au nouveau contrat à intervenir entre madame Sandra Laberge et la Ville de L’Île-Perrot;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le dit contrat d’emploi en conséquence.

ADOPTÉE
Page 77

12/06/195 STAGE – USINE D'ÉPURATION – MONSIEUR DAN DUPAUL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER monsieur Dan Dupaul, domicilié à L'Île-Perrot, à effectuer un stage à l'usine d'épuration;

QUE la période du stage est effective depuis le 11 juin jusqu'au 22 juin 2012;

QUE le stage n'est pas rémunéré et que la Commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

12/06/196 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2012

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mai 2012, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 196 737,67 \$.

ADOPTÉE

12/06/197 ÉTATS FINANCIERS 2011 – MAISON DES JEUNES MARTIN BERNIER - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états financiers de la Maison des jeunes Martin Bernier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

12/06/198 ÉTATS FINANCIERS 2011 – PREMIERS RÉPONDANTS - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états financiers de l'organisme « Les premiers répondants de L'Île-Perrot » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

12/06/199 ÉTATS FINANCIERS 2011 – CIT LA PRESQU'ÎLE - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du sommaire de l'information financière, extrait du rapport financier du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

12/06/200 ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER NUMÉRO 2 – A.O. 2012-9 PUB

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le projet d'éclairage du terrain de soccer numéro 2;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 28 mai 2012 et l'analyse de celles-ci;

Page 78

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur daté du 4 juin 2012;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le projet d'éclairage de terrain de soccer numéro 2 à la compagnie « NÉOLECT/LE SAUX INC. », sise au 104, boul. Montcalm Nord, Candiac, Québec, J5R 3L8, au coût de 207 401 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 24 mai 2012;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 228 089.25 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

**12/06/201 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-21
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580 »**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 580-21 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 » afin :

- De modifier l'article 8.14.7 pour fixer le nombre de cases de stationnement par unité de logement à 1,50 au lieu de 1,25.

QU'UNE soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau le 24 juillet 2012 à 19 h.

ADOPTÉE

**12/06/202 AMENDEMENT - RÉSOLUTION NO. 12/05/150 INTITULÉE :
« EMBAUCHE – MONITEURS – PISCINES »**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AMENDER la résolution no. 12/05/150 intitulée : « Embauche – Moniteurs – Piscines » en remplaçant le nom de « Jonathan Lafleur » par le nom de « Jessica Bibeau » sur la liste des moniteurs aux piscines.

ADOPTÉE
Page 79

12/06/203 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 580-21 INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

Monsieur le conseiller Daniel Taillefer donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 580-21, afin :

- De modifier l'article 8.14.7 pour fixer le nombre de cases de stationnement par unité de logement à 1,50 au lieu de 1,25.

12/06/204 ENTENTE - PROJETS SAINT-LAURENT - FONDS ÉCO IGA - BARILS COLLECTEURS D'EAU DE PLUIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER, madame Danielle Rioux, trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot l'entente à intervenir avec Projets Saint-Laurent, faisant affaire sous le nom de « Jour de la Terre Québec » et représenté aux fins des présentes par monsieur Pierre Lussier, directeur, relativement à une subvention en nature (barils récupérateurs d'eau de pluie) accordée à la Ville via le Fonds Éco IGA;

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque au nom de Fonds Éco IGA au montant de 4 200 \$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-452-90-689.

D'INFORMER les citoyens que des barils récupérateurs seront distribués par la Ville au prix unitaire de 20 \$.

ADOPTÉE

12/06/205 SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE, D'AQUEDUC ET DE PASSAGE - PROJET DOMICILIAIRE « LES COURS VALOIS »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le Maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville un acte de servitude d'égout pluvial et sanitaire, d'aqueduc et de passage dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire « Les Cours Valois » le tout tel que préparé par le notaire Claude Chamberland;

D'ACCEPTER en conséquence, la cession faite, à titre gratuit, par la compagnie « Les Cours Valois Inc., représentée par monsieur Alain Charlebois, des lots ci-dessous énumérés :

5 004 300 Ptie	4 885 803 Ptie	4 885 806 Ptie
4 885 801 Ptie	4 885 804 Ptie	4 885 807 Ptie
4 885 802 Ptie	4 885 805 Pties (2 pties)	4 885 808 Ptie

QUE ces lots sont tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

QUE les coûts inhérents à la préparation de cet acte seront entièrement à la charge du cédant.

ADOPTÉE
Page 80

12/06/206 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 637 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 266 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD NORD.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le maire a fait lecture du règlement 637;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 637 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 266 000 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot nord

ADOPTÉE

12/06/207 ACHAT - CLÔTURES AMOVIBLES - TERRAINS DE BALLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le directeur du service récréatif à acquérir de « Softball Québec », sis au 8155, rue Joséphine-Marchand, à Montréal (Québec), H1L 6S1, un ensemble de clôtures amovibles pour les terrains de balles, au coût de 10 880,00 \$, taxes et frais de transport inclus.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 406,85 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

12/06/208 ACHAT - CLÔTURES ET FILETS PROTECTEURS - PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de clôtures et de filets protecteurs pour le parc Michel-Martin chez Clôtures Jermar sise au 881 suite #1 Rte Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, au coût de 21 518.53 \$ plus les taxes applicables et le frais d'installation, le tout conformément à leur soumission datée du 18 avril 2012;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 665 \$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Page 81

12/06/209 CLÔTURE MITOYENNE – DEMANDE DE PARTAGE DES COÛTS – 17, RUE DES CAROUGES (LOT 4 070 737)

CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du 17, rue des Carouges à l'effet de partager les coûts d'installation d'une clôture mitoyenne sur le lot 4 070 737;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 496 établissant une politique de traitement des réclamations sur le partage des coûts d'installation d'une clôture mitoyenne.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande d'installation d'une clôture mitoyenne en chaîne de mailles de six (6) pieds, sans lattes, entre le 17, rue des Carouges (lot 4 070 737) et le sentier piétonnier (lot 4 070 738) appartenant à la Ville au coût de 510,50 \$, plus les taxes applicables conformément à la soumission Clôtures Loiselle, datée du 13 avril 2011.

QUE conformément au règlement numéro 496, la Ville assume 50% des coûts sur présentation de pièces justifiant le paiement des travaux par le requérant.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-640.

ADOPTÉE

12/06/210 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SECTEUR CENTRAL – VOLET #2 : AFFICHAGE – 324 GRAND BOULEVARD (RESTAURANT DEV)

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire, daté du 23 mai 2012, et portant le numéro 12-PE-49;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande d'aide financière pour l'immeuble sis au 324, Grand Boulevard (Restaurant Dev) dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot et plus particulièrement pour le Volet #2 relatif à l'affichage;

D'ACCORDER pour chacun des projets, une aide financière équivalent à 50% du coût total des travaux pour un maximum de 1 000 \$, le tout tel qu'établi en vertu du règlement numéro 627;

D'AUTORISER la trésorière à émettre, pour la présente demande, un chèque au montant de 1 640 \$ détaillé comme suit :

Premier projet	Transformation et embellissement d'enseigne (art. 7.1.2.1 d)	640 \$
Second projet	Addition d'enseigne (art. 7.1.2.1 a)	<u>1 000 \$</u>
	Total :	1 640 \$

ADOPTÉE

**12/06/211 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SECTEUR CENTRAL - VOLET #2 :
AFFICHAGE - 355 GRAND BOULEVARD (HÔPITAL VÉTÉRIINAIRE
ANIMA+)**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire, daté du 23 mai 2012, et portant le numéro 12-PE-49;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande d'aide financière pour l'immeuble sis au 355, Grand Boulevard (Hôpital vétérinaire anima+) dans le cadre du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central formé par une partie du Grand Boulevard et du boulevard Perrot et plus particulièrement pour le Volet #2 relatif à l'affichage;

D'ACCORDER une aide financière équivalent à 50% du coût total des travaux pour un maximum de 1 000 \$, le tout tel qu'établi en vertu du règlement numéro 627;

D'AUTORISER la trésorière à émettre, pour la présente demande, un chèque au montant de 1 000 \$;

ADOPTÉE

**12/06/212 DÉROGATION MINEURE - 329, 1^e AVENUE (LOT 1 575 494) -
DESCENTE AU SOUS-SOL EN COUR AVANT:**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 329, 1^e Avenue, lot 1 575 494;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 mai 2012, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 29 mai 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 329, 1^e Avenue, lot 1 575 494, à l'effet de :

- Permettre une descente au sous-sol en cour avant.

Le tout, tel que démontré au plan 14033-001, minute 16866, daté du 9 mars 2012 et préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Péloquin.

ADOPTÉE

12/06/213 DÉROGATION MINEURE - 296, 7^e AVENUE (LOT 1 577 860) - RÉDUCTION DES MARGES LATÉRALE ET ARRIÈRE DU GARAGE:

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 296, 7^e Avenue, lot 1 577 860;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 mai 2012, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 29 mai 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 296, 7^e Avenue, lot 1 577 860, à l'effet de :

- Réduire la marge latérale du garage à 0,89 mètre au lieu de 1 mètre;
- Réduire la marge arrière du garage à 0,52 mètre au lieu de 1 mètre.

Le tout, tel que démontré au plan S 3193-1, minute 5567, daté du 13 avril 2012 et préparé par l'arpenteur-géomètre David Simoneau.

ADOPTÉE

12/06/214 DÉROGATION MINEURE - 27 RUE DES FOUGÈRES (LOT 2 794 458) - RÉDUCTION MARGE ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL À 6,2 MÈTRES AU LIEU DE 9 MÈTRES :

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande, dont plus particulièrement :

- le propriétaire du 27 rue des Fougères.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 27 rue des Fougères, lot 2 794 458;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 mai 2012, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 29 mai 2012.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 27 rue des Fougères, lot 2 794 458, à l'effet de :

- Réduire la marge arrière du bâtiment principal à 6,2 mètres au lieu de 9 mètres pour la construction d'une véranda/solarium 4 saisons avec fondation.

Le tout, tel que démontré au plan 05-R-47453, daté du 8 mai 2012 et préparé par Dessins Drummond, plans et services d'Architecture.

ADOPTÉE

12/06/215 PIIA – C-24 – (471, GRAND BOULEVARD [LES CAFÉS SECOND CUP]) - ENSEIGNES

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 471, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 23 mai 2012 et portant le numéro 12-PE-46.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24 visant à permettre l'installation de quatre (4) enseignes pour l'immeuble situé au 471, Grand Boulevard (Les Cafés Second Cup), le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire en pièce 11-PE-46-A.

ADOPTÉE

12/06/216 PIIA – C-24 – 475, GRAND BOULEVARD, SUITE 32 [MONSIEUR ÉMILE] – NOUVELLE ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 475 Grand Boulevard, suite 32 et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 23 mai 2012 et portant le numéro 12-PE-45.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24 visant à permettre l'ajout d'une nouvelle enseigne pour l'immeuble situé au 475, Grand Boulevard, suite 32 (Monsieur Émile), le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire, au numéro 1 présenté sous la pièce 12-PE-45-A et sous réserve des conditions suivantes :

- le lettrage de l'enseigne doit être agrandi;
- la couleur doit s'harmoniser avec les autres enseignes existantes.

ADOPTÉE

Page 85

12/06/217 PIIA – C-25 – 104 DON-QUICHOTTE [TIM HORTONS] – RÉNOVATION DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 104, boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 23 mai 2012 et portant le numéro 12-PE-47-A.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-25 visant à permettre les rénovations du bâtiment et l'ajout d'une terrasse pour l'immeuble situé au 104, boulevard Don-Quichotte (Tim Hortons), le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire en pièce 12-PE-47-A.

ADOPTÉE

12/06/218 PIIA – C-35 – 155, GRAND BOULEVARD [RESTAURANT LA COURBE] – NOUVELLE ENSEIGNE

CONSIDÉRANT que la zone C-35 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 155, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 23 mai 2012 et portant le numéro 12-PE-44.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-35 visant à permettre l'ajout d'une nouvelle enseigne pour l'immeuble situé au 155, Grand Boulevard (Restaurant La Courbe), le tout selon le plan déposé et identifié par le propriétaire en pièce 12-PE-44-A.

ADOPTÉE

12/06/219 ACHAT - ORIFLAMMES ET DRAPEAUX – QUAI DE LA 34^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'oriflammes et de drapeaux dans le cadre de l'aménagement du quai de la 34^e avenue, chez « L'étendard drapeaux et bannières » sis au 3775, rue Jean-Marchand, Québec, Québec, G2C 2J2, au coût de 1 897 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 3 mai 2012;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 086.23 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/06/220 MANDAT - ÉCOLOSOL - DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS - RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^{IÈME} AVENUE (PHASE INFRASTRUCTURES)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Écolosol » sise au 175, Chemin de la Cabane-Ronde, Mascouche, Québec, pour la disposition de sols contaminés dans le cadre du projet de réfection du quai de la 34^{ième} avenue (phase infrastructures) au coût de 20 650 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 709.84 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/06/221 MANDAT - INSPEC-SOL INGÉNIERIE ET SOLUTIONS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD PERROT NORD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol » sise au 4600, boul. de la Côte-Vertu, Montréal, Québec, H4S 1C7, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de travaux d'infrastructures dans le secteur du boulevard Perrot Nord, au coût de 8 250 \$ plus les taxes applicables conformément à leur offre de service datée du 8 mai 2012;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 072.94 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

21/06/222 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - SECTEUR DU BOULEVARD PERROT - DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'INFORMER le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs :

QUE la Ville de L'Île-Perrot habilite Bernard Lefebvre, ingénieur pour la firme CDGU, Ingénierie Urbaine, à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour les travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur Perrot Nord.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à remettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de question. Celle-ci se tiendra de 20 h 10 à 20 h 26

12/06/223 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 26.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE